



negociation salaire ;;;;;;;;;;;;;;;;;;

Par **rambrant**, le **12/03/2011** à **21:57**

bonjour mon patron prevoir de vendre son entreprise le prochaine aquereur me garde dans l entreprise mais je suis toujours sans contrat de travail simplement une attestation d embauche de puis plus de deux ans sans hausse de salaire hormi le smic sur un poste a responcabilitee mais sans vraiment de convention je fait de la gestion automate de medicament pour une pharmacie +mise a jour des prix de vente et d achat + livraison et comme je ne suis pas tres jeune j ai du mal a lui en parler de crainte de perdre mon emploi ou me sentir sur la celette

Par **P.M.**, le **12/03/2011** à **22:15**

Bonjour,
De toute façon, normalement, le contrat de travail est transféré auprès du repreneur...
Vous pourriez vous référer aux classifications de la Convention Collective applicable...

Par **miyako**, le **13/03/2011** à **12:17**

Bonjour,
Avec ou sans contrat écrit ,vous êtes en CDI.Si SMIC,on doit au minimum vous augmentez tous les ans a selon le SMIC.ET ,ON NE PEUT PAS VOUS PAYER EN DESSOUS ,sous peine de poursuite pénales.
Etes bien déclarée?
amicalement vôtre
suji KENZO